

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-7/02

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : QUERCI Danièle

OBJET : Compte Administratif pour 2009 et affectation des résultats.

Le compte administratif retrace l'exécution, en dépenses et en recettes, du budget du Département au cours de l'année précédente.

Pour 2009, le compte administratif du budget principal présente un volume de dépenses de 1 314,4 millions d'euros pour 1 313,8 millions d'euros de recettes (en mouvements réels). Les opérations propres à l'exercice 2009 se soldent donc par un quasi équilibre, un déficit de 545 630,69 € constituant le résultat propre à 2009. Avec l'intégration des résultats antérieurs et l'intégration des restes à réaliser 2009 (en dépenses et en recettes) reportés sur 2010, le résultat définitif de 2009 est un excédent de 10 670 086,15 €. Ce solde sera repris en report à nouveau créditeur au budget supplémentaire de 2010.

Les comptes administratifs 2009 des deux budgets annexes, « Service GAIA » et « Boutiques des Musées » présentent respectivement des résultats excédentaires de 146 404,35 € et 493 590,26 € qui seront également repris en reports créditeurs au budget supplémentaire 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L. 1612-12 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les comptes de gestion établis pour l'exercice 2009 par Monsieur le Payeur Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes administratifs principal et annexes du Département de Seine-et-Marne pour l'exercice 2009, présentés par Monsieur le Président du Conseil Général ;

Article 2 : de déterminer, pour chacun des comptes départementaux, les soldes d'exécution et les résultats de fonctionnement à affecter ainsi qu'il suit :

COMPTE PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat antérieur	82 717 550,10	82 717 550,10		11 215 716,84
Réalisé de l'exercice	428 270 908,60	362 198 058,54	937 011 971,56	1 002 539 190,93
TOTAL	510 988 458,70	444 915 608,64	937 011 971,56	1 013 754 907,77
RESULTAT A AFFECTER	66 072 850,06			76 742 936,21
<i>Restes à réaliser</i>	<i>2 291 013,07</i>	<i>2 291 013,07</i>		
TOTAL	68 363 863,13	2 291 013,07		76 742 936,21
Résultat définitif	66 072 850,06			76 742 936,21

COMPTE ANNEXE DU SERVICE GAIA

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat antérieur		41 592,19		127 581,31
Réalisé de l'exercice	9 667,25	8 621,91	318 024,20	336 847,24
TOTAL	9 667,25	50 214,10	318 024,20	464 428,55
RESULTAT A AFFECTER		40 546,85		146 404,35
<i>Restes à réaliser</i>				
<i>TOTAL</i>		<i>40 546,85</i>		<i>146 404,35</i>
Résultat définitif		40 546,85		146 404,35

COMPTE ANNEXE DES BOUTIQUES

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat antérieur				259 127,47
Réalisé de l'exercice			194 641,05	429 103,84
TOTAL			194 641,05	688 231,31
RESULTAT A AFFECTER				493 590,26
<i>Restes à réaliser</i>				
<i>TOTAL</i>				<i>493 590,26</i>
Résultat définitif				493 590,26

Article 2 : d'affecter les résultats de fonctionnement de clôture ainsi qu'il suit :

COMPTE ANNEXE DU SERVICE GAIA

La section d'investissement faisant apparaître un solde positif de **40 546,85 €** la section de fonctionnement présentant un résultat d'exploitation, excédentaire de **146 404,35 €** ces montants seront repris en report créditeur au budget supplémentaire de l'exercice 2010.

COMPTE ANNEXE DES BOUTIQUES

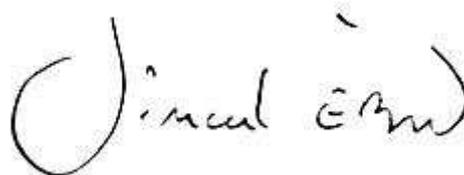
Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **493 590,26 €** sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2010.

COMPTE PRINCIPAL DU DEPARTEMENT

Le besoin de financement du compte principal après restes à réaliser s'établit à **66 072 850,06 €**
Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **76 742 936,21 €** sera affecté à hauteur du besoin de financement global. Le solde disponible de **10 670 086,15 €** sera repris en report à nouveau créditeur au budget supplémentaire de l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ